



Une patte en avant

Conditions générales de vente

EI JULIE COURTADON

UNE PATTE EN AVANT

(Éducation canine, Comportement animalier chien, chat, NACs)

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de l'Entreprise Individuelle JULIE COURTADON-UNE PATTE EN AVANT (éducatrice canine et comportementaliste canin, félin et NACs) intervenant à domicile et en extérieur et dont le siège est situé à VAUGNERAY (69670), 17 Rue de Malval – SIRET 94092189300019, ci-après désignée par le terme «Je» ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désignée par le terme «client». On entend par «client», le bénéficiaire des prestations de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT mentionnées au contrat. On entend par «Domicile» le lieu de résidence principale ou secondaire du (des) client(s), les lieux publics extérieurs, accessibles et autorisés par les municipalités, etc.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles j'accomplis les prestations suite à la demande expresse du client via un contact téléphonique, email, message sur les réseaux sociaux, ou via le formulaire de contact du site internet.

Article 2 : L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature des présentes conditions générales. Le client reconnaît de ce fait en avoir pris pleinement connaissance et les accepter. Elles seront mises à la disposition du client sur simple demande.

Article 3 : Conditions relatives au client

Les séances s'adressent aux particuliers. Les clients doivent être majeurs. Les personnes mineures mentionnées dans le contrat seront systématiquement accompagnées d'une personne majeure et sous couverts d'une autorisation parentale. Dans le cas contraire, EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT se réserve le droit d'annuler le cours, qui sera considéré comme accompli.

Les cours seront exclusivement réservés aux propriétaires, ils pourront dans certains cas être autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation, sous condition que ces personnes ne prennent aucune photo ou vidéo et qu'il n'y ait aucune diffamation sur EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT sur les réseaux sociaux ou internet. Dans le cas contraire, l'EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT se réserve le droit d'annuler le cours qui sera considéré comme accompli et de poursuivre en justice toute diffamation.

EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT devra être informée de la venue de personne extérieure au moins 24h avant le cours.

Le propriétaire s'engage à présenter un chien identifié (puce électronique ou tatouage), à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins de 1 an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth et la Leptospirose (CHLP), et déparasité en externe (puce et tique) et en interne (vermifuge). Il s'engage à présenter le carnet de santé et la carte d'identification du chien lors de la signature des conditions générales (rendez-vous bilan).

La vaccination pour la toux de chenil est fortement conseillée.

Le Propriétaire devra assurer son chien dans le cadre de sa responsabilité civile et en présenter une photocopie à EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT lors de la première séance.

Le Propriétaire de chien de catégorie 1 et 2, décrits dans la loi du 6 janvier 1999, doit présenter une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, la déclaration en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie avant la première prestation.

Le Propriétaire devra fournir à son chien un harnais et une longe. Pour les chiens catégorisés et les chiens jugés dangereux et agressifs par EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT, la muselière est obligatoire.

Le Propriétaire doit tenir son chien dès son arrivée lorsque les séances auront lieu en extérieur, sauf indication contraire de l'EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT. Le Propriétaire ne laissera pas son chien approcher les autres animaux rencontrés lors de la séance, sauf indication contraire de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT. Le Propriétaire se doit de laisser les lieux propres après sa séance (déjection canine, papier...).

Article 4 : Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Julie COURTADON intervient en tant que comportementaliste, éducatrice canin et lors d'entretien conseils, divers ateliers autour de l'animal domestique. J'interviens en accord avec le client sur un lieu que je définie au préalable (soit à domicile, soit en extérieur ou tout autre lieu défini par EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT en fonction des besoins de l'animal). Les dates sont convenues d'un commun accord entre Julie

COURTADON et le client, par téléphone, message sms ou par mail. Le client reste responsable de son animal et de tout accident qui pourrait survenir lors des rendez-vous.

Article 5 : Annulation, rétractation

Le client devra prévenir EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT de toute annulation ou désistement au moins 48 heures précédant l'horaire et le jour initial prévu. Le cours sera alors reporté à un autre jour, en accord avec Julie COURTADON et le client. Dans le cas contraire, le cours sera considéré comme effectué et donc dû (sauf cas force majeur définis dans l'article 6)

EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT n'effectuera aucun remboursement en cas d'abandon de l'animal ou de changement de situation personnelle du propriétaire.

Article 6 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la prestation de service, comme des intempéries, verglas, neige, maladie,....

Dans de telles circonstances, Julie COURTADON préviendra le client dès la survenance des événements, et se réserve le droit de reporter à une date ultérieure le cours initialement prévu.

Article 7 : Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT seront portés à la connaissance du client avant toute intervention. Ils sont disponibles sur le site Internet <https://unepatteenavant.com/>. Les déplacements seront gratuits dans un rayon de 20 Km autour du domicile de Julie COURTADON (VAUGNERAY) et facturés au-delà à hauteur de 0.50 € du kilomètre.

Article 8 : Paiement

Le règlement se fera :

Soit lors du premier rendez-vous bilan ou entretien en totalité lors de la signature des présentes conditions générales par chèque ou espèce.

Soit en plusieurs fois sous engagement de paiement (échancier) et acceptation de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT. Dans ce cas prévoir 3 chèques qui seront laissés le jour de la signature des présentes conditions générales (c'est à dire lors du premier rendez-vous bilan) et encaissés aux dates convenues avec le propriétaire.

Soit par virement bancaire lors de la prise d'un forfait éducation ou comportementalisme. Il devra être effectué en intégralité sous 15 jours à compté de la réception de la facture. EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT se réserve le droit de refuser l'accès au cours si le règlement n'a pas été effectué dans cette période et la séance sera considérée comme effectuée et donc due.

Article 9 : Limites d'intervention

Je me réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue :

- si les conditions de travail risquent de mettre en danger ma sécurité ou celle d'autrui.
- la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- si le client fait preuve de brutalité et de violence verbale et physique
- si le client ne met pas à disposition de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT tous les moyens nécessaires définis au préalable
- si le chien n'est pas à jour de vaccination
- si le chien est malade et/ou représente un risque de contagions
- le client n'est pas présent lors des séances
- les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2, décrits dans la loi du 6 janvier 1999, ne présentent pas une photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile, la déclaration en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie, avant la prestation.

Article 10 : Responsabilité

Les prestations que je réalise ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyen et non à une obligation de résultat.

En aucun cas le propriétaire ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liées à la capacité et l'implication du propriétaire à mettre en application le programme définis lors du rendez-vous bilan, mais aussi aux réactions propres du chien, qui est un être vivant, dont les réactions peuvent être imprévisibles.

Sa responsabilité ne peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles causés par EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT sur le client ou sur ses biens.

Julie COURTADON ne pourra être tenue responsable de blessures occasionnées sur ou par l'animal, de dernier restant en permanence sous la garde et la détention du client, présent lors de chaque séance. Je ne saurais en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le client de ses obligations.

Article 11 : Assurance

Julie COURTADON est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. L'attestation d'assurance peut être remise sur simple demande du client.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue, sans notre accord explicite et formel.

Article 13 : Protection des données

Toutes les données concernant les clients (Nom, adresse, mail, numéro de téléphone informations concernant le chien ou le chat) recueillies par Julie COURTADON dans l'exercice de ses fonctions, ne sont ni vendues, ni cédées à quiconque. Elles pourront éventuellement être utilisées afin de vous contacter pour une prise de rendez-vous ou de demande de nouvelles, pour vous donner des informations diverses, vous inviter à différents événements, sauf si vous vous y opposez au moyen de tout support écrit. Elles seront supprimées sur demande écrite au moyen de tout support, y compris numérique.

Dans le cas contraire, elles seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de la relation contractuelle.

Article 14 – Prise de photos et vidéos

Le client autorise Julie COURTADON ou toute personne l'accompagnant, à le photographier ou le filmer, lui et son animal et à utiliser leur image. Le client accepte que EI JULIE COURTADON – UNE PATTE EN AVANT, donc Julie COURTADON puisse faire figurer sur ses médias personnels (internet et supports papiers) ces photos et vidéos, accomplis dans le cadre de la présente prestation.

En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise Julie COURTADON, en qualité à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Julie COURTADON, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (notamment presse, livre, vidéo, exposition, publicité, site Internet, réseaux sociaux, événementiel etc.).

Julie COURTADON s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'interdit également de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 15 : Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.

Fait à ...

Le...

Nom et prénom du client + signature